



RÉPLIQUE



Prétendu appartement à Marseille

Ouro-Koura Agadazi met Ferdinand Ayité au défi des preuves

Accusé sur les réseaux sociaux par le journaliste Ferdinand Ayité de détenir un appartement à Marseille, l'ambassadeur du Togo en France, Ouro-Koura Tchaqara Agadazi, riposte. Dans un droit de réponse parvenu à la Rédaction de Togo Matin, l'ancien ministre de l'Agriculture togolais contrecarre et demande ...

PAGE 11

BUSINESS



Littérature / Entreprendre au Togo

La 6^e édition du Guide des Affaires, lumière des initiatives privées

Derrière chaque projet entrepreneurial réussi se cache une connaissance précise des règles du jeu. Du choix de la forme juridique au financement, en passant par la fiscalité et les obligations sociales ...

PAGE 10

POLITIQUE

À quand la fin des éternelles accusations de trahison ?

Cinq ans après sa création, la DMK est officiellement dissoute

PAGE 3

Electricité/Extension de la Mission 300 de la BAD et de la Banque mondiale

Faure Gnassingbé s'engage à « faire du Togo un pôle énergétique compétitif »

Dans le cadre de l'extension de la Mission 300 de la Banque africaine de développement (BAD) et du Groupe de la Banque mondiale, dont le Togo est l'un des bénéficiaires, dix-sept gouvernements africains se sont engagés à mettre en œuvre des réformes ...



PAGE 11



80ème AG de l'Onu

Le message de confiance et de réalisme livré par le professeur Robert Dussey

Vendredi dernier, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, le professeur Robert Dussey, s'est exprimé à la tribune des Nations unies. C'est à l'occasion de la 80ème Assemblée générale des Nations unies.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : la course contre la rage est lancée

Le Togo a pris un virage décisif dans sa lutte contre la rage. Ce samedi 27 septembre à Lomé, le gouvernement a lancé une campagne de vaccination gratuite. Une initiative ambitieuse, portée par le ministère en charge des Ressources animales et de la Réglementation de la transhumance, avec l'appui de la FAO et de l'OMS.

"Zéro rage" d'ici 2030 : c'est l'objectif mondial que le pays entend atteindre, selon le général Yark Damehame. La campagne couvrira l'ensemble du territoire. Au total, 60.000 chiens, chats et singes seront vaccinés, tandis qu'un demi-million de personnes seront sensibilisées.

Le bilan du premier semestre alerte : plus de 450 morsures animales ont été enregistrées et 131 cas suspects de rage, dont 3 confirmés, ont été recensés sur tout le territoire.

Avec des actions ciblées et une mobilisation sans précédent, le Togo ne se contente plus de suivre la menace : il prend le contrôle. Une stratégie où prévention et vigilance s'unissent pour protéger hommes et animaux, dans une course contre la montre qui engage toute la nation.

Togo au Conseil des gouverneurs de l'AIEA

Retour sur les engagements décisifs du pays

Le Togo rejoint la sphère décisionnelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Membre du Conseil des gouverneurs de cette organisation mondiale dédiée à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le pays a su durant des années ...



PAGE 3

	SOMMAIRE	<p>Financement participatif Le crowdfunding au service des TPME togolaises</p>  <p>P 5</p>	<p>Togo au Conseil des gouverneurs de l'AIEA Retour sur les engagements décisifs du pays</p>  <p>P 11</p>	<p>Entreprendre au Togo La 6^e édition du Guide des Affaires, lumière des initiatives privées</p>  <p>P 10</p>
---	----------	---	---	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

L'entreprise Adam's Service relance son activité grâce à un crédit du FNFI de 8 250 000 FCFA

Depuis plusieurs mois déjà, nombre d'entreprises dans le but de relancer leurs activités ont pu bénéficier du Crédit de Relance, un produit mis en route par le FNFI avec la collaboration de Orabank Togo. Au nombre des entreprises bénéficiaires, Adam's Service, une entreprise sise dans le quartier Nukafou à Lomé et spécialisée dans la communication et l'événementiel. Dans le présent numéro de votre magazine "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", nous décidons de partager avec vous les témoignages de monsieur Garba Djomila Kodjo, promoteur de ladite entreprise.

Depuis plusieurs années, Garba Djomila Kodjo est le promoteur de l'entreprise ADAM'S SERVICE, une entreprise spécialisée dans la communication et l'événementiel. Depuis toutes ses années, notre jeune promoteur s'est donné les moyens de bâtir son avenir, en rendant des services à sa clientèle de plus en plus nombreuse. Mais courant fin 2020, l'entreprise de notre jeune promoteur comme c'est le cas pour la majorité des entreprises, connaîtra de nombreuses difficultés suite aux nombreuses restrictions imposées dans le cadre de la lutte contre le

Covid 19. Difficile de trouver de nouveaux clients, difficile promotion des activités, conséquence, baisse du chiffre d'affaire.

"Depuis l'avènement du Covid 19, mon entreprise a été confrontée à d'énormes pertes causées par cette pandémie, notamment la suspension des activités ; conséquence, notre chiffre d'affaires a totalement baissé. Etant conscient de la gravité de la situation, je me suis dirigé vers le FNFI pour voir dans quelles conditions je pouvais bénéficier d'un accompagnement adéquat pour dynamiser mes activités. C'est ainsi que j'ai été informé de l'existence du Crédit de Relance qui était justement destiné à nos entreprises impactées par les conséquences du Covid de pouvoir se remettre en selle. Sans perdre de temps, j'ai rapidement constitué mon dossier et j'ai soumis au FNFI", nous confie le jeune promoteur.

Compte tenu des restrictions liées à la pandémie du Covid-19, notre jeune entrepreneur a soumis son dossier via le site internet du FNFI. Ses dossiers ont été validés et a par la même occasion il a



Garba Djomila Kodjo

reçu un financement d'une valeur de 8 250 000 FCFA. Le déblocage de cette somme a permis à Kodjo de booster ses activités.

"J'ai été contacté par le FNFI et Orabank pour la signature de la convention de financement et heureusement j'ai reçu

un crédit d'une valeur de 8 250 000 FCFA. Une partie de cette somme a servi à l'acquisition des machines, de matériels et autres...l'autre partie me sert actuellement de fonds de roulement. Je pense mettre en place quelques stratégies pouvant me permettre de rentabiliser

mes affaires afin d'honorer mes engagements vis-à-vis du remboursement. Je ne peux dire que merci au FNFI et surtout au gouvernement qui a pensé à nous en mettant en place cette initiative qui nous permet de relancer nos activités impactées par le Covid-19".

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodlakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

80^{ème} AG de l'Onu

Le message de confiance et de réalisme livré par le professeur Dussey

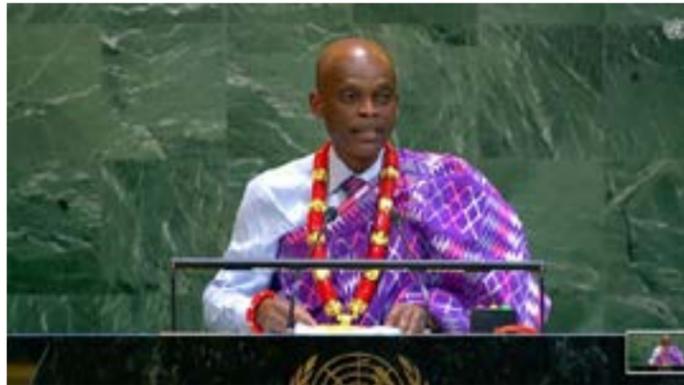
Vendredi dernier, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, le professeur Robert Dussey, s'est exprimé à la tribune des Nations unies. C'est à l'occasion de la 80^{ème} Assemblée générale des Nations unies.

À la tribune de l'Organisation des Nations unies (Onu), le professeur Robert Dussey a livré un message de confiance et de réalisme sur l'évolution socio-économique de son pays. « Soyez rassurés, le Togo va bien. Et le Togo va mieux, au bénéfice de nos populations », a-t-il déclaré. Selon le chef de la diplomatie togolaise, les progrès enregistrés ces dernières années traduisent la ferme volonté du gouvernement de faire de l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable (ODD), une véritable boussole des politiques publiques.

« Plus de 70% de ces objectifs sont désormais intégrés dans les stratégies nationales, en

particulier à travers la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, articulée autour de quatre piliers : le social, l'économie, l'environnement et la gouvernance », a-t-il affirmé.

Parmi les réformes citées par le ministre figurent



Le professeur Robert Dussey

la digitalisation et la simplification des procédures fiscales et douanières, ayant accru la mobilisation des recettes publiques ; l'opérationnalisation du

guichet unique de dépôt des états financiers ; le renforcement du cadre juridique des marchés publics et du Partenariat public-privé (PPP) depuis 2021 ; ainsi que la possibilité d'organiser des audiences en ligne, réduisant les délais de

procédures judiciaires.

« Ces actions illustrent la volonté du Togo d'améliorer la transparence, la gouvernance et la compétitivité de son économie », a insisté le

professeur Robert Dussey.

Le ministre a également souligné plusieurs acquis concrets : 90,7% d'accessibilité géographique aux soins de santé en 2023 (+19,3% par rapport à 2020) ; le lancement de l'Assurance maladie universelle (Amu), couvrant déjà plus de 3 millions de personnes, dont les élèves via le School Amu ; 86% d'accès à l'eau potable en 2024 (+26% depuis 2020) ; 74,5% d'accès à l'électricité avec une réduction de la dépendance énergétique extérieure (64% en 2020 contre moins de 50% en 2025).

Concernant la lutte contre la pauvreté, le taux de population vivant en dessous du seuil est passé de 51,1% en 2020 à 24,8% en 2025.

Dans le secteur agricole, les rendements ont progressé entre 11% et 17,32% selon les filières (maïs, riz, manioc, soja). Par ailleurs, 4 472 km

de pistes rurales ont été aménagées et 485 km de routes bitumées construites ou réhabilitées depuis décembre 2024.

Le professeur Robert Dussey a mis en avant l'action climatique du Togo : 60% des populations côtières sont désormais protégées contre l'érosion, et 40 millions de plants ont été mis en terre sur 48 000 hectares.

« Ces différentes réalisations, dans le cadre de la Feuille de route 2020-2025, ont permis d'accélérer la croissance économique », a conclu le ministre, réaffirmant que le pays poursuit sa marche vers le développement durable.

Ainsi, le Togo a présenté aux Nations unies l'image d'un État engagé, où les réformes structurelles et les investissements sociaux se conjuguent pour améliorer le bien-être des populations.

Edem Dadzie

9^{ème} Congrès panafricain

Lomé va accueillir une table ronde économique en décembre

Le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur annonce qu'une table ronde se tiendra en décembre prochain, dans le cadre du 9^{ème} Congrès panafricain de Lomé.

Le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur annonce qu'une table ronde se tiendra en décembre prochain, dans le cadre du 9^{ème} Congrès panafricain de Lomé.

Cette table ronde qui constitue une rencontre d'affaires, a pour objectif principal de promouvoir les investissements des diasporas en faveur du développement du Togo, à travers la présentation de projets et microprojets bancables portés par les Togolais et réalisables sur le territoire national.

Elle constituera également un cadre privilégié d'échanges, de partenariat et de coopération entre les investisseurs issus des diasporas et les acteurs publics et privés togolais.

Spécifiquement, il s'agira de recueillir et de sélectionner des projets devant être réalisés au Togo. Les projets retenus, sur la base de critères de sélection préalablement définis, seront présentés par les promoteurs lors des sessions plénières, ou des rencontres « B2B », prévues au cours de la table ronde économique, avant d'être

enregistrés, en ligne, sur le site web dédié à cet effet.

Le recueil des projets sera régulièrement actualisé pour permettre aux potentiels investisseurs de le visiter et d'entrer en relation avec les promoteurs. Dans cette perspective, le ministère invite les diasporas togolaise, africaine, et afrodescendante, à participer activement à cet évènement d'envergure internationale, et à saisir l'opportunité d'investissement qu'elle offre.

« Plus qu'une rencontre, cette table ronde constitue un cadre privilégié de synergie et de mobilisation collective, destiné à transformer les énergies entrepreneuriales et d'investissement des diasporas en leviers puissants de croissance économique et de développement social pour le Togo », précise le communiqué publié le 10 septembre dernier.

Les demandes d'inscription pour participer à la table ronde économique doivent être envoyées à l'adresse suivante : fediasco@diasporatg.org. Les porteurs de projets souhaitant participer à cette rencontre sont invités à consulter l'appel à projet lancé à cet effet. L'appel à projets est annexé au communiqué que l'on peut trouver sur le site web du ministère : www.diplomatie.gouv.tg.

La rédaction

À quand la fin des éternelles accusations de trahison ?

Cinq ans après sa création, la DMK est officiellement dissoute

Dans une correspondance en date du 25 septembre 2025, le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie coutumière, a déclaré que la coalition politique née autour de monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro « n'a aucune existence légale », en raison de l'absence de récépissé.

Le courrier, référencé LN°1495/MATDDC-SG-DLPAP-DAPA, stipule qu'aucune personne ne peut désormais agir au nom de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) ni mener d'activités politiques en son sein. Une copie a été transmise au ministère de la Sécurité et de la Protection civile, chargé de veiller à l'application stricte de la mesure.

Une décision politique qui pousse Paul Missiagbéto, ancien coordonnateur du regroupement à évoquer une trahison.

Pour Paul Missiagbéto, aujourd'hui en exil après une deuxième arrestation en avril 2024, la dissolution est le fruit de « manœuvres internes ». Il accuse notamment le camp de Dr Atsou Kwassi, Dovi Amouzou, Akossiwa Yemey et Komlan Aplaa d'avoir saisi les autorités pour obtenir l'interdiction de la coalition.

Tant mieux, mais, la même histoire qui met fin aux regroupements au Togo depuis des décennies revient à nouveau. Mais, qui trahit qui

? Et pourquoi des Togolais ne peuvent-ils pas évoluer ensemble sans se trahir mutuellement ? N'est-ce pas là un sérieux problème pour l'avenir du pays ?

Ce type d'accusation n'est

la longévité au pouvoir de Faure Gnassingbé. Après l'élection, le regroupement s'était imposé comme une des principales forces de contestation, malgré l'exil forcé de plusieurs de ses



Paul Missiagbéto (gros plan, devant)

pas nouveau. Lorsqu'ils ont fini leur marchandage, les acteurs politiques ne manquent jamais d'imagination, de prétextes, pour s'éclipser ; occasion de revenir sur la pointe des pieds avec une nouvelle trouvaille. La DMK, formée en janvier 2020 pour porter la candidature de feu Agbéyomé Kodjo à la présidentielle, avait réussi à fédérer plusieurs partis, organisations de la société civile et personnalités indépendantes autour d'un objectif commun : contester

dirigeants. Mais depuis le décès de monseigneur Kpodzro, puis de Agbéyomé Kodjo, des dissensions internes sont venues fragiliser le fonctionnement du regroupement. Entre les partisans d'une restructuration et ceux favorables à certaines exclusions, l'unité de façade a progressivement volé en éclats.

TM et togobreakingnews.
info

SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES
Lomé, le 16 JUILLET 2025

AVOCATS ASSOCIES:
Sédjo Koffi DOGBEAUVU
Avocat Titulaire de l'Ordre des Avocats
des Côtes d'Ivoire

AVOCAT COLLABORATEUR:
Sékou Sérégné EBLLOU
Avocat Titulaire de l'Ordre des Avocats
des Côtes d'Ivoire

AVOCAT STAGIAIRE:
Kévin Adoué AKPAGANA
Maître en Droit de l'Étranger
spécialité: Banques, Assurances et
Fiscals

STANDARD HOUSE SARLU
AGOE NYIVE
05 BP 500, Tél : 90 21 73 37
L.OMÉ

AD: TotalEnergies Marketing Togo S.A.
C/ STANDARD HOUSE SARLU

Concerne: -Recouvrement de la somme principale de 10 562 340 FCFA ;
-Invitation à règlement amiable.

Monsieur le Gérant,

Nous sommes Conscils de la société TotalEnergies Marketing Togo S.A., qui a porté à notre connaissance que :

- par contrat en date du 22 octobre 2020, elle s'est engagée à vous fournir, pour distribution, des lubrifiants et produits d'entretien autos contre paiement ;
- par avenant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, les conditions financières dudit contrat ont été modifiées ;
- à ce jour, vous restez lui devoir la somme principale de dix millions cinq cent soixante-deux mille trois cent quarante (10 562 340) francs CFA.

Elle nous a saisis pour procéder au recouvrement de ladite somme.

L'article 12.2 du contrat susmentionné ayant prévu une tentative obligatoire de règlement amiable avant toute saisine de la juridiction compétente, nous venons par la présente vous inviter à des discussions dans l'optique de parvenir à une issue non judiciaire de cette affaire.

Nous vous rappelons ainsi qu'il suit notre adresse : **482, Rue Adabawere, 01 BP, 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, contact@dogbeaovu-associés.com.**

Vous pouvez à l'occasion vous faire assister par un Avocat.

Faute d'accord dans un délai maximum d'un (01) mois, nous reprendrons notre entière liberté d'action par l'usage des voies coercitives de droit.

Dans l'attente de votre retour,

Veillez recevoir, monsieur le Gérant, nos salutations dévouées.

Pour la Société,
M. Sédjo Koffi DOGBEAUVU
Avocat

2^e ORIGINAL

SIGNIFICATION DE L'ORIGINAL DE LA LETTRE EN DATE DU 16 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Et le Jeuudi 21 Août à _____ heures _____ minutes.

La requête de la société TotalEnergies Marketing TOGO S.A., dont le siège social est à Lomé, 69 Boulevard de la paix, BP : 312 Lomé – TOGO, Tél : 22 23 68 00, Fax : 22 26 01 95, Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 1976 B 666 représenté par son Directeur Général ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du TOGO, sise à Lomé, 482 Rue ADABAWERE Tél. 22 21 70 63, 01 B.P. 968 Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du TOGO, demeurant et domicilié audit siège ;

Nous, M. BISSADO Kokoué Koko Husser de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé et demeurant et domicilié 24, Rue Aké non loin de l'Immeuble BENI-LOCCO, Hémakopa

Sousigné

Signifié et en tête de celle des présentes, laissé à :

STANDARD HOUSE SARLU sise à Lomé, quartier AGOE NYIVE 05 BP 500, Tél: 90 21 73 37 Immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 2012 B 910 représenté par son Gérant, demeurant et domicilié audit siège en-qualité ; *Je domicile ainsi que la résidence de la requête sont inconnus de nous, aussi le numéro de téléphone, nous avons procédé par affichage conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

L'original du courrier en date du 16 juillet 2025 de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES avec pour objet «Recouvrement de la somme principale de 10 562 340 FCFA ; invitation à un règlement amiable. » :

- Commencant par : « Nous sommes conseil de la société TotalEnergies Marketing Togo S.A (TEM7) laquelle a porté à notre connaissance les faits ci-après (...) »
- Et se terminant par : « Veuillez noter que par faute d'accord dans un délai maximum d'un (1) mois, nous reprendrons notre entière liberté d'action par l'usage des voies coercitives de droit. »

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES, ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre susvisée que copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA, frais de timbres compris.

L'HUISSIER,

SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES
Lomé, le 16 JUILLET 2025

AVOCATS ASSOCIES:
Sédjo Koffi DOGBEAUVU
Avocat Titulaire de l'Ordre des Avocats
des Côtes d'Ivoire

AVOCAT COLLABORATEUR:
Sékou Sérégné EBLLOU
Avocat Titulaire de l'Ordre des Avocats
des Côtes d'Ivoire

AVOCAT STAGIAIRE:
Kévin Adoué AKPAGANA
Maître en Droit de l'Étranger
spécialité: Banques, Assurances et
Fiscals

ORGANIC CRADLE COMPANY SAS
AGOE ANOME, rue LEO 2000
01 BP 1506, Tél : 90 18 10 06
L.OMÉ

AD: TotalEnergies Marketing Togo S.A.
C/ Organic Cradle Company S.A.S

Concerne: -Recouvrement de la somme principale de 34 934 275 FCFA ;
-Invitation à règlement amiable.

Monsieur le Président,

Nous sommes Conscils de la société TotalEnergies Marketing Togo S.A., qui a porté à notre connaissance que :

- par contrat en date du 24 août 2021, elle s'est engagée à vous fournir du gaz de pétrole liquéfié et vous prêter du matériel contre paiement au comptant ;
- par avenant en date du 05 janvier 2023, les conditions financières dudit contrat ont été modifiées à votre demande pour vous permettre de bénéficier d'un délai de paiement de trente (30) jours à compter de la date de la facturation ;
- à ce jour, vous restez lui devoir la somme principale de trente-quatre millions neuf cent trente-quatre mille deux cent soixante-cinq (34 934 275) francs CFA.

Elle nous a saisis pour procéder au recouvrement de ladite somme.

La rubrique Règlement des litiges de l'article 21 du contrat susmentionné ayant prévu une tentative obligatoire de règlement amiable avant toute saisine de la juridiction compétente, nous venons par la présente vous inviter à des discussions dans l'optique de parvenir à une issue non judiciaire de cette affaire.

Nous vous rappelons ainsi qu'il suit notre adresse : **482, Rue Adabawere, 01 BP, 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, contact@dogbeaovu-associés.com.**

Vous pouvez à l'occasion vous faire assister par un Avocat.

Faute d'accord dans un délai maximum de deux (02) mois, nous reprendrons notre entière liberté d'action par l'usage des voies coercitives de droit.

Dans l'attente de votre retour,

Veillez recevoir, monsieur le Président, nos salutations dévouées.

Pour la Société,
M. Sédjo Koffi DOGBEAUVU
Avocat

2^e ORIGINAL

SIGNIFICATION DE L'ORIGINAL DE LA LETTRE EN DATE DU 16 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Et le Jeuudi 21 Août à _____ heures _____ minutes.

La requête de la société TotalEnergies Marketing TOGO S.A., société anonyme au capital social de 1 791 280 000 dont le siège social est à Lomé, 69 boulevard de la paix, BP : 312 Lomé – TOGO, Tél : 22 23 68 00, Fax : 22 26 01 95, Immatriculée au RCCM sous le numéro 1976 B 666 représenté par son Directeur Général ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du TOGO, sise à Lomé, 482 Rue ADABAWERE Tél. 22 21 70 63, 01 B.P. 968 Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du TOGO, demeurant et domicilié audit siège ;

Nous, M. BISSADO Kokoué Koko Husser de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé et demeurant et domicilié 24, Rue Aké non loin de l'Immeuble BENI-LOCCO, Hémakopa

Sousigné

Signifié et en tête de celle des présentes, laissé à :

ORGANIC CRADLE COMPANY (O2C), Société par Action Simplifiée, au capital social de 1 000 000 Francs CFA, Immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 2017 B 1701 BP : 1506 Lomé –TOGO dont le siège social est situé à AGOE ANOME, rue LEO 2000, Lomé-Togo, Tél : (00228) 90 18 10 05, représentée par son Président, demeurant et domicilié en-qualité au siège de ladite société ; *Le domicile ainsi que la résidence de la requête sont inconnus de nous, et le numéro de téléphone de cette dernière étant inaccessible, nous avons procédé par affichage conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile.*

L'original de la lettre en date du 16 juillet 2025 de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES avec pour objet «Recouvrement de la somme principale de «34 934 275 F FCFA ; invitation à un règlement amiable. » :

- Commencant par : « Nous sommes conseil de la société Total Energie Marketing Togo S.A (TEM7) laquelle a porté à notre connaissance les faits ci-après (...) »
- Et se terminant par : « Veuillez noter que par faute d'accord dans un délai maximum de deux (2) mois, nous reprendrons notre entière liberté d'action par l'usage des voies coercitives de droit. »

Lui déclarant que la présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES, ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant l'original de la lettre susvisée que copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA, frais de timbres compris.

L'HUISSIER,

Financement participatif**Le crowdfunding au service des TPME togolaises**

Comme une clé vers l'avenir, le crowdfunding est un mode de financement parfois négligé. Ce 25 septembre 2025, le ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale a instruit de jeunes créateurs d'entreprise, de porteurs d'idées audacieuses et de femmes en quête de financement sur le crowdfunding.



Un agriculteur dans sa plantation

Depuis des années, l'accès au crédit demeure le talon d'Achille des entrepreneurs togolais. Avec des Banques parfois trop exigeantes sur les garanties et des procédures interminables, il y a autant d'obstacles qui étouffent le financement des petites entreprises. Le crowdfunding, lui, renverse la logique. « Il permet à un porteur de projet de collecter des ressources directement auprès du public via des plateformes numériques, sans recourir aux banques ou investisseurs traditionnels », explique Mona Ayélé Ekué Amégbran, directrice de la Facilitation des conditions opérationnelles des entreprises. Cette approche est

porteuse d'une vision plus inclusive. Dans un pays où les TPME représentent plus de 90 % du tissu entrepreneurial formel, l'enjeu est immense. Donner aux jeunes, aux femmes, aux ruraux, la possibilité de faire appel directement à la communauté, c'est ouvrir un espace d'innovation et de solidarité. Comme le souligne le ministère, « ce panel vise à permettre aux entreprises et startups d'apprendre comment lever des fonds à travers le financement participatif ». L'avenir ne se négocie pas uniquement au comptoir des banques, il peut se construire en ligne, avec la contribution de centaines de personnes convaincues par un projet. Le financement participatif devient ainsi un levier de créativité, un accélérateur d'inclusion financière, et un catalyseur d'écosystèmes plus dynamiques.

À travers cette initiative, le gouvernement envoie un signal fort : il croit en la capacité de ses entrepreneurs à séduire non seulement les investisseurs classiques, mais aussi le grand public. Mais si les Togolais jouent le jeu du financement participatif, c'est tout un pan de l'économie qui pourrait s'en trouver transformé.

Edy Alley

Togo**Les services, moteur principal des exportations togolaises**

Les cargos accostent, les conteneurs s'empilent, les camions filent vers le Sahel, grâce au dynamisme du Port de Lomé. Ici bat le cœur invisible d'une économie qui s'exporte moins par ses matières premières que par ses services. Car au Togo, le secteur des services occupe une place centrale dans l'économie nationale, représentant près de 60 % du PIB et plus de la moitié des flux sortants.

Il est une évidence que le transport est la locomotive. Dominé par le Port autonome de Lomé, il incarne l'ambition d'un Togo « hub logistique régional, pourvoyeur de produits d'importation pour les pays sahéliens de l'hinterland ». Et les chiffres parlent : de 111,6 milliards FCFA en 2005, les revenus du transport atteignent 268,8 milliards en 2023. Une croissance soutenue qui traduit l'ancrage du pays au cœur des corridors commerciaux ouest-africains.

En dehors du transport, le tourisme semble chuchoter. Malgré ses plages, ses festivals et son hospitalité, le secteur plafonne entre 18 et 24 milliards FCFA, soit à peine 30 à 40 millions de dollars. L'année 2012 a brillé comme un feu de paille, avant le repli. Depuis 2020, la reprise est là, timide mais réelle, soutenue par l'aérien et l'hôtellerie. Mais le potentiel reste largement sous-exploité.

BTP, télécoms et services

numériques : la nouvelle frontière. L'avenir, lui, s'écrit dans la catégorie des « autres services ». Les BTP, les télécommunications, les assurances et les services publics, c'est tout un univers en expansion. En 2023, ces exportations atteignaient 146 millions de dollars. Le bitume

taxis-motos, services numériques improvisés..., autant d'activités invisibles aux statistiques. Une force silencieuse qui fausse les calculs et sous-estime le rôle réel des services. Leur intégration progressive dans le secteur formel reste un défi colossal pour l'État. Une résilience en marche



Aéroport de Lomé

des routes neuves, les échangeurs, les antennes télécoms qui quadrillent le territoire témoignent d'un pays en mutation. « Cette croissance reflète les mutations de l'économie togolaise, de plus en plus tournée vers les services numériques et les projets d'infrastructures financés par des partenariats public-privé. »

L'ombre portée de l'informel. Mais derrière cette dynamique, une ombre s'étend : l'informel. Petits commerçants,

Depuis 2005, les exportations de services progressent, avec des pauses, des chutes et des reprises. Après la crise de 2013-2016 et le choc de la Covid-19, le pays a su rebondir. Entre port, télécoms et BTP, le Togo façonne sa place dans l'économie régionale. Une économie de services, robuste mais encore incomplète, en quête d'équilibre entre dynamisme officiel et vitalité informelle.

Edy Alley

BAD-Togo / Revue 2025**Des projets concrets pour une transformation durable**

Le rideau est tombé sur 4 jours d'échanges intenses, de dialogues francs et de réflexions stratégiques entre l'État togolais et la Banque africaine de développement (BAD). Au terme de cette revue 2025 du portefeuille pays, les acteurs ont livré la restitution de leurs travaux.

L'initiative vise à présenter les conclusions de la revue, discuter des progrès réalisés et des défis à relever pour améliorer la performance du portefeuille pays 2025 de la BAD au Togo. Sous la présidence de Stéphane Akaya Tchasso Kpobiew, secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, la rencontre a dressé un bilan lucide et constructif. L'action de la BAD au

Togo a déjà laissé des empreintes visibles : « l'accès à l'électricité pour plusieurs ménages », « l'augmentation des capacités de production d'énergie renouvelable »,



Wilfried Abiola (à gauche) et Stéphane Akaya (à droite)

ou encore « la réduction du temps de transit aux frontières ». Le portefeuille compte 26 projets, dont 16 nationaux et 10

régionaux, représentant un investissement colossal de 327,36 milliards de FCFA.

À cela s'ajoutent de nouveaux engagements : une garantie partielle de crédit de 200 millions

milliards de FCFA). Un leadership salué. Au nom du gouvernement, le secrétaire général a tenu à rendre hommage à la vision présidentielle : « Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du gouvernement, notre admiration à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil, qui assure lui-même le leadership des projets structurants et des réformes structurelles pour améliorer le mieux-être de nos populations. »

Cette Feuille de route Togo 2025, axée sur la transformation structurelle de l'économie, trouve en la BAD un allié de taille. Malgré les chocs extérieurs, le pays a su préserver sa résilience

grâce à ce soutien. Des défis à relever. Les participants ont toutefois pointé « le temps long entre les délais de signature de conventions et les premiers décaissements ». Ils ont plaidé pour « des formules plus souples » et la reprise des réunions de suivi des projets. Wilfried Abiola, Responsable pays de la BAD, a salué « le travail remarquable fait en amont » et réaffirmé la volonté de renforcer ce partenariat. L'enveloppe 2025, forte de 353 milliards de FCFA pour 25 projets publics actifs, porte la promesse d'un avenir mieux éclairé pour le Togo.

Edy Alley

Togo au Conseil des gouverneurs de l'AIEA

Retour sur les engagements décisifs du pays

Le Togo rejoint la sphère décisionnelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Membre du Conseil des gouverneurs de cette organisation mondiale dédiée à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, le pays a su durant des années démontrer son engagement dans l'utilisation rationnelle du nucléaire. Contribuant par son engagement à la promotion de la paix internationale, le pays s'est illustré par la prise de nombre de décisions et de lois visant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À travers ce dossier, nous faisons un retour sur les initiatives engagées par le pays dans le domaine.

Le Togo franchit un nouveau palier au niveau international, en se faisant élire membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, le 19 septembre 2025, lors de la 69e conférence.

Cette organisation mondiale, au-delà de la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, intervient dans bien d'autres domaines. Elle s'est assignée pour mission de promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires, tout en contribuant à la paix internationale et aux objectifs de développement durable

d'abord être un État membre de l'AIEA, puis il est choisi soit en raison de son expertise en matière nucléaire (pour le Conseil des gouverneurs), soit en raison de son rôle important en tant que puissance nucléaire ou soit par élection.

Pour ce qui est du processus d'élection, les États sont nommés par leur région, lors de la Conférence générale. Mais ces derniers ne sont pas nommés pour la forme, ils doivent démontrer des contributions importantes à la coopération technique de l'AIEA, comme c'est le cas du Togo.

En rejoignant donc les membres du Conseil des gouverneurs, le Togo entend davantage promouvoir des objectifs et principes de l'AIEA, conformément à la Charte des Nations unies.

Ce qui motive le choix du Togo

Depuis son adhésion officielle à l'AIEA en 2012, le Togo n'a cessé de promouvoir l'utilisation sûre et rationnelle de l'énergie nucléaire. Cet engagement s'est traduit

En mars dernier, cette institution a tenu à Lomé, sous l'initiative de l'AIEA, une rencontre qui a permis d'évaluer les progrès réalisés et d'actualiser le Plan intégré

Au Togo, le plan stratégique du nucléaire couvre plusieurs aspects témoignant de l'engagement du pays. Ce plan concerne le cadre législatif et réglementaire, garantissant

à la loi 2020 sur le nucléaire et de l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaires (ANSSN). Dans la même année, soit le 4 juin, le projet de loi sur l'utilisation



Le ministre des Affaires étrangères togolais en pose avec un responsable de l'AIEA l'AIEA

de sécurité nucléaire (INSSP) du Togo, mis à jour en 2020. Ces travaux ont permis d'adapter les stratégies nationales aux évolutions des technologies nucléaires et aux défis émergents liés à leur utilisation.

« Cette révision du plan

un contrôle strict des technologies nucléaires et la prévention des risques, incluant la formation des acteurs concernés et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce plan couvre également la détection et la réponse aux incidents pour assurer une réactivité rapide en cas de menace ou de fuite radioactive et favorise l'amélioration continue des dispositifs existants, afin d'adapter la réglementation aux nouvelles avancées technologiques.

Le cadre législatif et réglementaire du nucléaire En s'inscrivant dans sa logique, celle de promouvoir l'utilisation sûre du nucléaire, le Togo s'est doté d'un Commissariat à l'énergie atomique (CEAT). Annoncée le 10 janvier 2025, la création de cet organe constitue le dernier développement du pays dans le cadre de son engagement en faveur d'un usage pacifique et innovant des applications nucléaires.

« La création du Commissariat à l'énergie atomique permettra à notre pays d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formation, de recherche et d'application concernant le développement des technologies nucléaires, dans un cadre stratégique, technique et opérationnel spécifique dans ce domaine hautement scientifique », a expliqué le gouvernement.

La loi visant la création du CEAT vient en complément

sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire est également adopté en complément de la première loi, celle visant la création du CEAT.

« La sûreté nucléaire est une priorité collective et le Togo a toujours œuvré en faveur d'un plus haut niveau de sécurité à l'intérieur de ses frontières comme partout dans le monde », mentionnait à l'époque Yawa Djigbodi Tségan, ancienne présidente de l'Assemblée nationale.

Encadrer le transport et l'utilisation des matières radioactives

En s'inscrivant dans la logique de la loi du 10 juin 2020 sur l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique du nucléaire, le gouvernement a annoncé le 16 décembre 2024 de nouvelles mesures visant à renforcer l'encadrement du transport et de l'utilisation des matières radioactives.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du développement des projets de médecines nucléaires et de radiothérapie, qu'ils soient déjà opérationnels ou en cours de construction à travers le pays. Ces dispositions visent notamment à protéger les patients, le personnel médical et la population, tout en assurant la sécurité des installations conformément aux normes internationales de l'énergie atomique (AIEA).

Des rencontres internationales sur la question



Image de la 69ème conférence de l'AIEA

des Nations unies, domaines dans lesquels le Togo s'est toujours illustré depuis des lustres.

Comment devient-on membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA ?

N'est pas membre du conseil des gouverneurs de l'AIEA qui veut. Pour le devenir, le pays est tenu de faire ses preuves et de démontrer son engagement dans les domaines dans lesquels intervient l'organisation.

Pour ce faire, le pays doit

à travers plusieurs lois et mesures prises par le pays. Bien que le pays ne dispose pas de centrale nucléaire, les technologies nucléaires sont présentes dans plusieurs secteurs clés, notamment la santé, l'industrie et l'agriculture. Et pour favoriser sa gestion sûre et rationnelle, le pays a mis en place l'Autorité nationale de sûreté et de sécurité nucléaire (ANSSN). Elle est particulièrement chargée de veiller au respect des normes internationales et de garantir un usage sécurisé des technologies nucléaires.

intervient cinq ans après la dernière mise à jour effectuée en 2020. Depuis, des progrès ont été enregistrés avec l'adoption d'une loi sur le nucléaire. Cependant, la montée en puissance des applications nucléaires dans divers secteurs impose une adaptation constante des stratégies de sécurité », expliquait Tchaou Mazama-Eso, professeur de radiologie à l'université de Kara et point de contact de l'ISSP du Togo.

Une stratégie nucléaire qui couvre plusieurs domaines

Dans sa logique, celle de toujours promouvoir l'utilisation sûre et pacifique du nucléaire conformément aux objectifs de l'AIEA, le Togo a abrité en novembre 2024 à Lomé, une rencontre régionale axée sur la gestion des interventions en cas d'incidents de sécurité nucléaire dans les installations.

Cette rencontre tenue sous l'égide de l'AIEA a durant cinq (5) jours permis aux experts nationaux et régionaux d'envisager de nouvelles formes de gestion de réponses en cas d'événements de sécurité nucléaire dans les installations, qu'il s'agisse de matière en stockage ou en cours d'utilisation.

Bien avant, soit le 25 août 2023, des experts nationaux des membres de la Cedeao et ceux de l'AIEA se sont

retrouvés à Lomé, pour explorer les opportunités d'une coopération régionale en ce qui concerne l'utilisation bénéfique du nucléaire. Les échanges au cours de ladite session ont porté sur les défis liés à la mise en œuvre du plan intégré pour la sécurité nucléaire dans les pays de la Cedeao.

« Nous sommes à Lomé pour des plans d'action pour assister les États membres de la Cedeao en matière de sécurité et sûreté nucléaires », déclarait Richard Ndi Samba, directeur scientifique pour le département de l'AIEA.

Au cours de ladite rencontre, il a été question de présenter les cadres réglementaires et législatifs des États de la zone ouest-africaine et de mener des réflexions sur leur harmonisation.

Promouvoir l'électricité

à base de réacteurs nucléaires

Conscient que le nucléaire peut être utilisé à des fins constructives, le Togo n'a de cesse de faire la promotion

Energy à Lomé, un accord de production d'électricité à base de microréacteurs nucléaires.

Cette signature intervenue entre Robert Eklo, ministre



Image d'un enfant couvert dans une moustiquaire

positive du nucléaire.

En décembre 2024, le pays a signé avec la société américaine Nano Nuclear

des Mines et des Ressources énergétiques, et Ian Farman, président de Cambridge Nuclear Energy Center, témoigne de l'engagement du

pays à promouvoir l'utilisation positive du nucléaire. C'est fort de ces engagements que le Togo a été élu membre du conseil des gouverneurs de l'AIEA. Devenu membre du Conseil des gouverneurs, le Togo a l'accès direct à la prise de décision stratégique sur l'énergie nucléaire, une plateforme pour renforcer les programmes nationaux dans des domaines clés comme la santé et l'agriculture. Il s'agit donc d'une opportunité qui s'offre au pays d'influencer la sûreté nucléaire et la non-prolifération dans le monde.

Comptant 178 membres en 2025, l'AIEA regroupe la quasi-totalité des pays reconnus par l'ONU, parmi lesquels, les grandes puissances du nucléaire comme les États-Unis, la Chine, la Russie, le Royaume-Uni et la France.

Caleb Akponou





C'est la fin des belles vacances
C'est l'école qui recommence
Les jours de fêtes sont partis
Adieux beaux jours si tôt finis
Filles et garçons, pas de tristesse
Vite au travail et sans paresse
A l'école, on s'amuse aussi
Et l'on retrouve tous ses amis

Bonne
rentrée
scolaire



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

2^e ORIGINAL

**SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE
DE SURSIS A EXECUTION N°1081/2025 DU 1^{er}
SEPTEMBRE 2025 RENDUE PAR LE PRESIDENT DE LA
COUR D'APPEL DE LOME AVEC ASSIGNATION**

L'an deux mille vingt-cinq et le Vendredi 19 Septembre à
11 heures 15 minutes ;

A la requête de la **BANK OF AFRICA TOGO**, société anonyme au capital de 10.000.000.000FCFA, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2009B0340, ayant son siège social à Lomé, Boulevard de la République, BP : 229, Tél : 22 53 62 62, Fax : 22 21 91 31, agissant à la diligence de son représentant légal, demeurant et domicilié es qualités audit siège ;

Ayant pour Conseil, **Maitre AMEGANKPOE Yaovi, Avocat au Barreau du Togo**, 235, Rue Amoussimé, Tokoin Casablanca, 08 B.P. : 81.632, Tél. : 22 20 56 82, Lomé - Togo, e-mail : cabamegankpoe@gmail.com ;

J'ai

Je soussigné M. AGBOULTAGATI Ayi Mawehi
Magistrat de Justice près la Cour d'Appel et le
Tribunal de Grande Instance de Lomé y demeurant
et domicilié à Lomé-Nord, 115, Rue TABONCE
sur l'un de la Pharmacie SA KPEHENGU

Signifié et déclaré à :

Mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia, ex-employée de la BANK OF AFRICA TOGO demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Tokoin-Wuïti, Tél. : 98 76 98 88, où étant et parlant à : *la requête n'ayant pas de domicile ni autre adresse connue nous lui avons signifié copie de l'acte par affichage devant l'auditoire de la Cour d'Appel de Lomé conformément à l'article 58 du C.P. Civil*

Copie de l'ordonnance n°1081/2025 du 1^{er} septembre 2025 rendue par le Président de la Cour d'appel de Lomé ordonnant le sursis à l'exécution du jugement n°178/2025 du 05 août 2025 rendu par le Tribunal du travail de Lomé ;

Et de suite, j'ai donné assignation à mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia à comparaître le **vendredi 03 octobre 2025 à (9) heures à l'audience et par-devant le Président de la Cour d'appel de Lomé**, juge des référés, siégeant au Palais du Renouveau sis à Lomé, Agoényivé-Cacavéli et statuant en matière de sursis à exécution de décision rendue en premier ressort ;

2

POUR

Par contrat de travail daté du 13 août 2013, la BOA TOGO S.A. a engagé mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia au poste de responsable du département de la gestion de la prévention des risques (**pièces n°1 et 2**) ;

Dans la matinée du mardi 28 juin 2016, alors qu'elle était en congé, elle a commis sur le lieu de travail des violences physiques et verbales sur la personne de la responsable des ressources humaines ;

Le 08 juillet 2016, tenant compte de la qualité de délégué syndicale de mademoiselle ZOUNGOULA, la BOA TOGO S.A. a adressé une demande d'autorisation de licenciement à l'inspection du travail et des lois sociales de Lomé-ouest ;

Après audition des parties dont la synthèse a été consignée dans un procès-verbal en date du 03 août 2016, l'inspecteur du travail et des lois sociales de Lomé-ouest, par décision n°001/16/DGT/DRTL/ITLS/LO1 du 04 août 2016, autorisé le licenciement de mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia en application des dispositions de l'article 215 du code du travail et des articles 11C et 73 de la convention collective des banques, des établissements financiers et des assurances du Togo (**pièce n°3**) ;

Par lettre n° 0048/2016/DG du 12 août 2016, la BOA TOGO S.A. a licencié mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia pour faute lourde ;

Le 18 août 2016, mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia a saisi le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative d'un recours hiérarchique contre la décision de l'inspecteur du travail ;

Par décision n° 1410 du 06 septembre 2016, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative a annulé la décision d'autorisation de licenciement n° 001/16/DGT/DRTL/ITLS/LO1 de l'inspecteur du travail et des lois sociales de Lomé-Ouest (**pièce n°4**) ;

Par requête en date du 21 septembre 2016, la BOA TOGO S.A. a saisi la chambre administrative de la Cour Suprême du Togo d'un recours en annulation de la décision n°1410 du 06 septembre 2016 du Ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative ;

3

Par arrêt n°05/18 du 30 novembre 2018, la chambre administrative de la Cour Suprême du Togo a annulé la décision n°1410 du 06 septembre 2016 attaquée (**pièce n° 5**) ;

Par requête en date du 10 décembre 2018, mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia a attiré la BOA TOGO S.A. par-devant le Tribunal de travail de Lomé pour dire et juger que son licenciement est non seulement abusif mais aussi irrégulier, obtenir sa condamnation à lui payer diverses sommes à titre de dommages-intérêts soit 5.937.810,12 FCFA pour licenciement irrégulier et 50.000.000 FCFA pour licenciement abusif et les salaires d'octobre 2016 à septembre 2018 soit la somme de 23.243.675, 77 FCFA ;

Par jugement n° 178/2025 du 05 août 2025, le Tribunal du travail de Lomé a dit :

• **PAR CES MOTIFS**

Statuant publiquement, contradictoirement, à l'égard de toutes les parties en matière sociale et en premier ressort ;

En la forme

Reçoit dame ZOUNGOULA Kaïnda Nadia en son action régulière ;

Au fond

- Constate que la décision n° 1410 du 06 septembre 2016 du ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative annulant la décision n° 001/16/DGT/DRTL/LO1 de l'inspecteur du travail de Lomé-Ouest 1 en date du 04/08/2016 autorisant le licenciement de la requérante, mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia, a été annulée par l'arrêt n° 05/18 du 30 novembre 2018 rendu par la chambre administrative de la Cour Suprême sur recours pour excès de pouvoir exercé par la Banque Of Africa (BOA) ;
- Dit en conséquence que le licenciement de mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia par la BOA TOGO S.A est irrégulier et légitime ;

Condamne la BOA TOGO à payer à la requérante la somme de vingt-et-un millions neuf cent cinquante-quatre mille huit

4

cent seize mille francs CFA (21.954.816 FCFA) représentant les salaires d'octobre 2016 au 30 novembre 2018 à raison de 844.416 FCFA ;

- Dit que la somme ci-dessus produit des intérêts au taux légal à compter de ce jour ;
- Déboute la requérante de toutes ses autres demandes indemnitaires et réparatrices comme mal fondés ;
- Ordonne en outre à la BOA TOGO de produire à la requérante les bulletins de solde rectifiés des mois d'août et septembre 2016 correspondant à ses salaires payés ainsi que ceux afférents à la période allant d'octobre 2016 au 30 novembre 2018 ;
- Ordonne en outre à la BOA TOGO de délivrer un certificat e travail à la requérante sous astreinte de vingt mille francs CFA (20.000) par jour de retard ou de résistance à compter de ce jour et ce pendant trois mois, délai à l'expiration duquel, il sera de nouveau fait droit ;
- Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement à hauteur de 75 % nonobstant appel et sans caution ;
- Met les dépens à la charge des deux parties. + ;

La BOA TOGO S.A. a déferé cette décision à la censure de la Cour d'appel de ce siège par déclaration du 08 août 2025 déposée au greffe du Tribunal du travail de Lomé ;

L'exécution provisoire en est ordonnée en marge des exigences légales habilitant le Président de la Cour d'appel à en suspendre les effets exécutoires en vertu des dispositions de l'article 204 et 215 du code de procédure civile par l'ordonnance sur requête n°1081/2025 du 1^{er} septembre 2025 ;

Cette ordonnance mérite d'être confirmée en toutes ses dispositions pour le maintien de toutes choses en l'état jusqu'à droit dit sur les mérites de l'appel diligenté ;

En vertu des dispositions de l'article 296 du Code de procédure civile, les dépens **mériteront** d'être mis à la charge de la défenderesse ;

5

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Juge des référés de :

Au principal

- Renvoyer les parties à mieux se pourvoir ;

Mais dès à présent, vu l'urgence

- Confirmer purement et simplement l'ordonnance sur requête n°1081/2025 du 1^{er} septembre 2025 rendue par le Président de la Cour d'appel de ce siège ;
- Condamner la défenderesse aux entiers dépens ;

Sous toutes réserves,

Et pour qu'elle ne l'ignore ;

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copie de l'ordonnance de sursis susdite que celle du présent exploit dont le coût est de **rente mille (30.000) FCFA**.

L'HUISSIER



2

demande d'autorisation de licenciement à l'inspection du travail et des lois sociales de Lomé-ouest (**pièce n°2**) ;

Après audition des parties dont la synthèse a été consignée dans un procès-verbal en date du 03 août 2016, l'inspecteur du travail et des lois sociales de Lomé-ouest, par décision n°001/16/DGT/DR TLC/ITLS/LO1 du 04 août 2016, autorisé le licenciement de mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia en application des dispositions de l'article 215 du code du travail et des articles 11C et 73 de la convention collective des banques, des établissements financiers et des assurances du Togo (**pièce n°3**) ;

Par lettre n° 0048/2016/DG du 12 août 2016, la BOA TOGO S.A. a licencié mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia pour faute lourde ;

Le 18 août 2016, mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia a saisi le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative d'un recours hiérarchique contre la décision de l'inspecteur du travail ;

Par décision n° 1410 du 06 septembre 2016, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative a annulé la décision d'autorisation de licenciement n° 001/16/DGT/DR TLC/ITLS/LO1 de l'inspecteur du travail et des lois sociales de Lomé-Ouest (**pièce n°4**) ;

Par requête en date du 21 septembre 2016, la BOA TOGO S.A. a saisi la chambre administrative de la Cour Suprême du Togo d'un recours en annulation de la décision n°1410 du 06 septembre 2016 du Ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative ;

Par arrêt n°05/18 du 30 novembre 2018, la chambre administrative de la Cour Suprême du Togo a annulé la décision n°1410 du 06 septembre 2016 attaquée (**pièce n° 5**) ;

Par requête en date du 10 décembre 2018, mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia a attiré la BOA TOGO S.A. par-devant le Tribunal de travail de Lomé pour dire et juger que son licenciement est non seulement abusif mais aussi irrégulier, obtenir sa condamnation à lui payer diverses sommes à titre de dommages-intérêts soit 5.937.810,12 FCFA pour licenciement irrégulier et 50.000.000 FCFA pour licenciement abusif et les salaires d'octobre 2016 à septembre 2018 soit la somme de 23.243.675, 77 FCFA ;



3

Par jugement n° 178/2025 du 05 août 2025, le Tribunal du travail de Lomé a dit que le licenciement de mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia par la BOA -TOGO S.A est irrégulier et légitime, et a condamné la BOA -TOGO S.A à lui payer, la somme de 21.954.816 représentant les salaires d'octobre 2016 au 30 novembre 2018 à raison de 844.416 FCFA par mois, a dit que la somme ci-dessus produit des intérêts aux taux légal à compter de ce jour, a ordonné en outre à la BOA de lui produire les bulletins de solde rectifiés des mois d'août et septembre 2016 correspondant à ses salaires payés ainsi ceux afférents à la période allant d'octobre 2016 au 30 novembre 2018, un certificat de travail sous astreinte de 20.000 FCFA par jour de retard ou de résistance à compter de ce jour et ce pendant trois (03) mois, délai à l'expiration duquel, il sera de nouveau fait droit, le tout assorti de l'exécution provisoire à hauteur de 75% nonobstant appel et sans caution ;

Cette décision préjudicie gravement aux intérêts de l'exposante et son exécution serait de nature à créer une situation irréversible ;

Ce risque certain mérite d'être conjuré par la suspension provisoire des effets du jugement en cause en application des dispositions des articles 215 et 204 du code de procédure civile ;

C'EST POURQUOI

Elle sollicite qu'il vous plaise, monsieur le Président, ordonner le sursis à l'exécution du jugement attaqué en application des dispositions des articles 215 et 204 du code de procédure civile, avec l'obligation de déférer la mesure à la discussion contradictoire en référé dans la quinzaine de sa signification sous peine de caducité.

Sous toutes réserves,

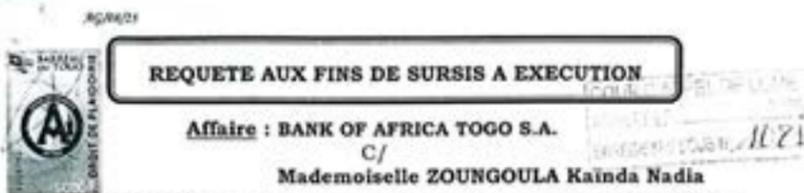
Présentée à Lomé, le 26 août 2025

Pour la BOA TOGO S.A

Son Conseil,




Me AMEGANKPOE Yaovi
Avocat à la Cour



Décision concernée : Jugement n°178/25 du 05 août 2025 rendu par le Tribunal du travail de Lomé



A
Monsieur le Président de
la Cour d'appel de Lomé
PALAIS DU RENOUVEAU

La BANK OF AFRICA TOGO, société anonyme au capital de 10.000.000.000FCFA, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro 2009B0340, ayant son siège social à Lomé, Boulevard de la République, BP : 229, Tél : 22 53 62 62, Fax : 22 21 91 31, agissant à la diligence de son représentant légal, demeurant et domicilié es qualités audit siège ;

Ayant pour Conseil, Maître AMEGANKPOE Yaovi, Avocat au Barreau du Togo, 235, Rue Amoussimé, Tokoin Casablanca, 08 B.P. : 81.632, Tél. : 22 20 56 82, Lomé - Togo, e-mail : cabamegankpoe@gmail.com;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

Par contrat de travail daté du 13 août 2013, la BOA TOGO S.A. a engagé mademoiselle ZOUNGOULA Kaïnda Nadia au poste de responsable du département de la gestion de la prévention des risques (**pièce n°1**) ;

Dans la matinée du mardi 28 juin 2016, alors qu'elle était en congé, elle a commis sur le lieu de travail des violences physiques et verbales sur la personne de la responsable des ressources humaines ;

Le 08 juillet 2016, tenant compte de la qualité de délégué syndicale de mademoiselle ZOUNGOULA, la BOA TOGO S.A a adressé une



Entreprendre au Togo

La 6^e édition du Guide des Affaires, lumière des initiatives privées

Derrière chaque projet entrepreneurial réussi se cache une connaissance précise des règles du jeu. Du choix de la forme juridique au financement, en passant par la fiscalité et les obligations sociales, la 6^e édition du Guide Pratique des Affaires trace une feuille de route claire pour entreprendre au Togo. Elle a été dévoilée, ce 25 septembre lors d'un After work à Lomé.



Fruit du travail de Jean-Paul Agbo Ahouelete et coédité avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCI-Togo), l'ouvrage se veut une boussole pour les porteurs de projets et investisseurs.

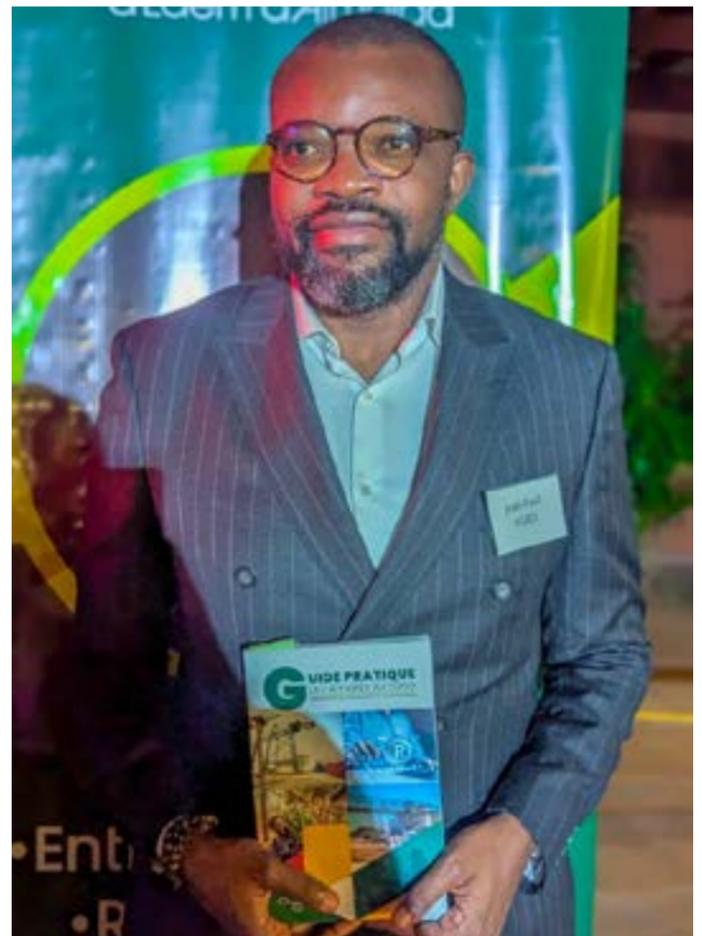
Le Guide rassemble en un seul document toutes les informations juridiques,

fiscales, économiques et réglementaires nécessaires à la création et au développement d'une entreprise. « Par mon expérience, je me suis rendu compte que les opérateurs économiques, les investisseurs et même les porteurs de projets ont besoin d'un

outil opérationnel qui leur permette d'accéder rapidement à des informations crédibles, fiables et utiles », précise Jean-Paul Agbo Ahouelete. De la fiscalité à la sécurité sociale, de la protection de l'innovation aux marchés publics, le guide répond concrètement à toutes les questions pratiques. Une rubrique « Togo Express » présente le contexte économique, les perspectives et les indicateurs sociaux du pays. « Ce n'est pas un document d'analyse prospective, mais un outil pratique destiné aux investisseurs et aux entrepreneurs », insiste l'auteur.

Pour Edem Tengue, ancien ministre et ex-directeur général de Maersk Line Togo, le guide représente « la concrétisation de tout ce qui existe en matière de climat des affaires et d'environnement réglementaire au Togo et dans la sous-région ».

La soirée de lancement a également accueilli un panel de haut niveau sur le financement des entreprises, animé par



Jean-Paul Agbo Ahouelete

Didier Djeket (NSIA Banque Togo) et Bertrand Bode (BRVM), soulignant le rôle stratégique croissant du financier dans l'entreprise moderne.

Disponible dans les librairies de Lomé et

chez Focus Yakou, le Guide Pratique des Affaires se pose comme un outil incontournable pour entreprendre avec confiance et succès au Togo.

Edy Alley

Electricité/Extension de la Mission 300 de la BAD et de la Banque mondiale

Faure Gnassingbé s'engage à « faire du Togo un pôle énergétique compétitif »

Dans le cadre de l'extension de la Mission 300 de la Banque africaine de développement (BAD) et du Groupe de la Banque mondiale, dont le Togo est l'un des bénéficiaires, dix-sept gouvernements africains se sont engagés à mettre en œuvre des réformes et des plans concrets visant à améliorer l'accès à l'électricité.

notre industrialisation et faire du Togo un pôle énergétique compétitif», a-t-il déclaré dans un document rendu public par la BAD.

Rappelons que lors du Bloomberg Philanthropies Global Forum, des Pactes énergétiques nationaux - des schémas directeurs concrets



Faure Essozimna Gnassingbé

Au nom du Togo, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a pris l'engagement ferme de travailler avec les acteurs du secteur privé, afin de faire du Togo l'un des pays où l'accès à l'électricité est garanti.

« Nous garantissons à tous une électricité fiable, abordable et propre, ainsi que l'accès à une cuisson propre. Ce pacte mobilise massivement le secteur privé pour accélérer

qui guident les dépenses publiques, suscitent des réformes et attirent les capitaux privés - ont été approuvés par le Bénin, le Botswana, le Burundi, le Cameroun, les Comores, la République du Congo, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone et le Togo.

Affo-Djèlè Alarba

Prétendu appartement à Marseille

Ouro-Koura Agadazi met Ferdinand Ayité au défi des preuves

Accusé sur les réseaux sociaux par le journaliste Ferdinand Ayité de détenir un appartement à Marseille, l'ambassadeur du Togo en France, Ouro-Koura Tchaqara Agadazi, riposte. Dans un droit de réponse parvenu à la Rédaction de Togo Matin, l'ancien ministre de l'Agriculture togolais contrecarre et demande au journaliste de lui apporter les preuves de ses allégations. Dans cet article, nous vous proposons l'intégralité de la réaction de M. Agadazi.

Réaction de S.E.M. l'ambassadeur Ouro-Koura Tchaqara Agadazi suite aux dénonciations de journaliste Ferdinand Ayité à travers les réseaux sociaux le 21 septembre 2025

Monsieur Ferdinand Ayité, comme à son habitude, a pris à partie ma personne, cette fois-ci, en affirmant avec précision, dans sa tribune en « live » du dimanche 21 septembre 2025, que je possède un appartement à Marseille, acheté avec de l'argent que j'ai détourné.

Évitant toute polémique stérile sur cette dénonciation calomnieuse que monsieur Ferdinand Ayité a proférée contre ma personne, je voudrais lui annoncer une bonne nouvelle, selon laquelle je lui rétrocède, à titre de don, mon prétendu appartement,

s'il arrive à apporter, lors de sa prochaine tribune de dimanche à travers ses canaux (Youtube, Facebook, Tik-tok...), la moindre preuve en sa possession comme il l'a souvent affirmé, de cette propriété en mon nom à Marseille.

Pour la manifestation de la vérité, je demande à monsieur Ayité d'avoir le courage, par respect à sa profession de journaliste qu'il revendique et surtout, par respect à son

du dit appartement

3- L'adresse complète de l'agence immobilière qui a facilité l'acquisition de cet appartement par moi

4- Les clés de l'appartement. A l'issue de sa sortie attendue avec les preuves ci-dessus énumérées, je lui remettrai, par acte notarié, en don, ma prétendue propriété pour qu'il puisse en jouir pleinement.

Ferdinand Ayité, soi-disant journaliste d'investigation, homme à tout faire, agent



auditoire qui suit ses tribunes de dimanche, de présenter lors de son prochain « live » sur les canaux qu'il utilise

1- Les images du prétendu appartement que je possède à Marseille

2- L'adresse complète

immobilier, metteur en scène, le temps est enfin venu, pour que l'opinion nationale et internationale découvre ta vraie face hideuse, celle d'un menteur patenté que tu as su pendant longtemps cacher aux esprits naïfs.

Liberté économique

23è sur le plan continental, le Togo fait mieux que le Nigéria et le Ghana

L'Institut Fraser a publié la semaine dernière, son classement de l'indice de liberté économique 2025. Dans le classement général, les meilleurs pays en termes de liberté économique sont les pays européens. A preuve, le meilleur de la classe en Afrique, l'île Maurice, est le 21è sur le plan mondial.

Cependant, tout n'est pas perdu en Afrique, où le dirigisme étatique reste prépondérant. Quelques pays semblent faire des efforts notables en la matière. Il s'agit notamment de l'île Maurice, les Seychelles (31è), le Cap-Vert (44è), la Gambie (68è) et le Botswana qui occupent dans respectivement la 1ère, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème places.

Les pays les moins libres du continent sur le plan économique sont le Tchad (156è rang mondial), la Libye (157è), l'Algérie (162è), le Soudan (163è) et le Zimbabwe (164è).

Le Togo pointe à la 23ème place juste derrière la Côte d'Ivoire et avant Madagascar, le Lesotho et le Nigéria.



Des échanges entre entrepreneurs, témoignant du dynamisme du secteur

Pour établir le classement, l'Institut Fraser prend en compte plusieurs aspects et données. Il s'agit entre autres de : la taille de l'État (taux d'imposition sur le revenu, propriété publique des actifs, investissements publics, etc.) ; le système juridique et les droits de la propriété privée (indépendance de la justice, ingérence militaire, efficacité policière, etc.) ; la solidité monétaire (croissance de la masse monétaire, inflation, comptes en devises étrangères, etc.) ; la liberté du commerce extérieur (taux moyen des droits de

douane, contrôles sur la circulation des personnes et des capitaux, barrières commerciales, etc.) ; et la réglementation (propriété des banques, contrôle des taux d'intérêt, réglementation du travail, etc.).

Chaque indice est noté sur une échelle allant de 0 (moins libre) à 10 points (plus libre). Les notes sont ensuite agrégées à parts égales pour dégager une valeur dans chacune des cinq catégories. Le score global de chaque pays, qui va lui aussi de 0 à 10 points, correspond à la moyenne des notes des différentes catégories.

Classement Afrique

1 - Maurice (21è)	27 - Tunisie (124è)
2 - Seychelles (31è)	28 - Guinée (125è)
3 - Cap-Vert (44è)	29 - Niger (125è)
4 - Gambie (68è)	30 - Ghana (128è)
5 - Botswana (69è)	31 - Mali (130è)
6 - Ouganda (72è)	32 - Cameroun (133è)
7 - Kenya (81è)	33 - Sierra Leone (135è)
8 - Afrique du Sud (83è)	34 - Comores (136è)
9 - Maroc (94è)	35 - Eswatini (140è)
10 - Namibie (94è)	36 - Guinée-Bissau (142è)
11 - Rwanda (97è)	37 - Gabon (143è)
12 - Bénin (98è)	38 - Angola (146è)
13 - Somalie (101è)	39 - Malawi (147è)
14 - Burkina Faso (102è)	40 - Egypte (149è)
15 - Tanzanie (102è)	41 - RD Congo (151è)
16 - Zambie (104è)	42 - Burundi (152è)
17 - Mozambique (105è)	43 - Ethiopie (152è)
18 - Sénégal (107è)	44 - Centrafrique (154è)
19 - Liberia (109è)	45 - République du Congo (155è)
20 - Djibouti (110è)	46 - Tchad (156è)
21 - Mauritanie (111è)	47 - Libye (157è)
22 - Côte d'Ivoire (113è)	48 - Algérie (162è)
23 - Togo (115è)	49 - Soudan (163è)
24 - Madagascar (117è)	50 - Zimbabwe (164è)
25 - Lesotho (121è)	
26 - Nigeria (123è)	

TM

MOURABAHA ENTREPRISES

FINANCEMENT

CYCLES D'EXPLOITATION - IMPORTATIONS - EXPORTATIONS
ACTIVITES SAISONNIÈRES - MARCHÉS - INVESTISSEMENTS



Solution de Financement Islamique
www.corisbankbaraka.com



Amair's
Concept

KELE event

Le show up des expertises togolaises

Samedi 04 OCTOBRE 2025

Uniquement sur invitation

Infoline +228 90 12 31 48 / 99 44 84 02

Hôtel SARAKAWA
9h à minuit

Togo Couleurs
L'ART DE LA COULEUR

BISON
LA MARQUE DE VOTRE ALLIANCE

L.frii
LA MARQUE DE VOTRE ALLIANCE

VIA VICTORIA AGRO

EZO
strategies, etc.

DEL